

Note : 14/20

FOND :

Travail intéressant. Peut-être aurait-il fallu inverser l'ordre des parties, afin de mieux profiter de l'état de l'art pour analyser le cas de la Duchère, qui aurait par ailleurs mérité quelques précisions méthodologiques.

FORME :

Dossier bien écrit. Éviter de « mettre en scène » les citations de façon trop marquée.

Politiques de l'Environnement

Sujet :

La valorisation de la « nature »
dans les projets urbains :
un marketing territorial teinté de vert

Océane RIVOAL

Mathilde ZOONEKYNDT

2/31

Sommaire

Introduction	5
PREMIERE PARTIE : La « nature » dans le projet urbain de La Duchère	7
1. La Duchère, un quartier très vert	8
2. La « nature » : un instrument au service de la qualité de vie	10
3. De multiples activités au sein des espaces verts	11
4. Un argument écologique se concentrant sur la végétation	13
DEUXIEME PARTIE : Approche des différents sens attribués à la « nature » pour en comprendre sa valorisation dans les projets urbains.....	15
1. La « nature » : une notion allant de soi ?	15
a. La « nature » définie comme un monde physique peu transformé par l’homme	15
b. Une focalisation des projets urbains sur le végétal.....	17
c. La ville : une autre « nature ».....	19
d. Une « nature-paysage » mise en scène : entre esthétisme et symbolisme	20
e. Une « nature » associée au bien-être et aux loisirs.....	22
2. Exploration des raisons de la valorisation de la « nature » par les projets urbains	24
Conclusion	29
Bibliographie.....	30

Table des figures

Figure 1 : Plateau de l'ouest lyonnais en 1950.....	6
Figure 2 : Le quartier de La Duchère en 1966.....	6
Figure 3 : Le plateau en 1999.....	6
Figure 4 : Illustration très « verte » de promotion du quartier de La Duchère.....	7
Figure 5 : Une concentration d'espaces verts sur le quartier de La Duchère.....	7
Figure 6 : Les espaces verts en cœur d'îlot.....	9
Figure 7 : Photos du parc du Vallon.....	10
Figure 8 : Description du « festival d'Art et d'Air »	11
Figure 9 : La montée du thème de la nature dans les publications de la métropole lyonnaise	25

Introduction

Le marketing territorial s'inscrit dans une logique de mondialisation et de mise en concurrence des territoires ; il s'agit « de convaincre l'investisseur qu'il trouvera sur le territoire un environnement d'affaires répondant à ses besoins, puis de faciliter son insertion durable dans l'économie » (HATEM, 2007 : 12). Le territoire n'est donc plus considéré seulement comme ayant un ancrage local mais doit véhiculer une image qui s'exporte. La mobilité des capitaux et des ressources humaines implique une imbrication et une articulation de différentes échelles : mondiale, régionale ou à l'échelle d'une aire urbaine, l'attractivité d'un territoire peut être multiple.

Aujourd'hui, la communication sur la « nature en ville » semble incontournable dans les projets urbains que ce soit dans l'aménagement d'espaces publics ou bien d'îlots aménagés par un promoteur à destination d'entreprises ou de citoyens. Le cas de la métropole de Lyon est un bon exemple de cette promotion de la « nature » dans les projets urbains au vu du nombre de projets d'aménagement déployés sur le territoire et de l'importance de la communication qui est faite pour chacun de ces projets.

Ayant décidé d'étudier le traitement de la notion de « nature en ville » dans le cadre du marketing territorial, nous avons initialement pensé nous appuyer sur l'étude du projet Lyon Gerland situé dans le 7^{ème} arrondissement de la ville de Lyon. En effet, la présence du parc des Berges nous semblait un bon exemple d'une « nature » aménagée en particulier dans le but de rendre le quartier attractif.

Dans l'idée d'étudier le discours des pouvoirs publics sur le projet Lyon Gerland, nous nous sommes rendues à l'exposition de la Mission Gerland et avons rencontré une employée du service Communication nous affirmant qu'ils ne communiquaient pas sur l'aspect environnemental et nous invitant à nous tourner vers le projet de renouvellement urbain de La Duchère. Nous nous sommes donc penchées sur l'étude de ce projet qui s'est en effet révélé être très fourni en matière de communication sur la « nature en ville ».

De cette première approche d'un projet urbain à la communication axée sur la « nature en ville », nous avons dégagé deux questionnements :

Quelle définition de la « nature » est adoptée par les politiques, assistés des services techniques, pour communiquer sur les projets urbains ? Comment la « nature » est-elle utilisée par le Grand Lyon pour rendre attractives ses opérations d'aménagement ?

Notre réflexion se décompose en deux points : une étude de la communication sur la « nature en ville » du projet urbain de La Duchère à Lyon puis une mise en perspective des différents sens attachés à la notion de « nature » pour essayer de comprendre en quoi celle-ci est valorisable par les projets urbains.

PREMIERE PARTIE : La « nature » dans le projet urbain de La Duchère



Figure 1 : Plateau de l'ouest lyonnais en 1950
Source : Site internet GPV Lyon Duchère

La Duchère est un quartier de Lyon d'environ 120 hectares, situé sur une colline qui forme le plateau de l'Ouest lyonnais. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, cet espace est principalement occupé par des terres agricoles et boisées.

En 1958, suite à la crise du logement dans l'agglomération lyonnaise, la construction d'un ensemble de 5 500 logements à La Duchère est annoncée. Ce quartier entame alors une métamorphose colossale dans les années 1960.

Un Grand Projet de Ville va être mis en place dès 2001 sur ce quartier pour le revaloriser car, comme tous les grands ensembles, il s'est progressivement dégradé à partir des années 90.



Figure 2: Le quartier de La Duchère en 1966
Source : Site internet GPV Lyon Duchère



Figure 3 : Le plateau en 1999
Source : Site internet GPV Lyon Duchère

L'urbanisation massive a consommé une grande partie de l'espace boisé et agricole qui recouvrait auparavant l'ensemble du plateau, mais selon les chiffres de la ville de Lyon, le quartier conserve encore 40 % d'espaces verts. Cela constitue un atout pour le projet urbain qui va pouvoir valoriser le paysage et la « nature » sur ce quartier.

Le parc du Vallon en particulier est un véritable faire-valoir utilisé pour le marketing territorial du quartier, et il est donc présenté de manière attractive, idyllique et bucolique.

4e parc de la Ville de Lyon, d'une superficie de 11 hectares et long d'un kilomètre, le parc du Vallon est idéal pour se détendre ou se balader en famille. Trois ambiances paysagères totalement différentes s'y succèdent : un sous-bois envoûtant au sud, trois grandes prairies traversées par un ruisseau au centre, un jardin public au nord comprenant une esplanade des fêtes.

PRESENTATION DU PARC DU VALLON SUR LE SITE INTERNET GPV LYON DUCHERE

On remarque l'importance quantitative de la « nature » dans la promotion de ce parc. En effet, le premier élément mentionné pour le définir est son classement au sein des parcs lyonnais en termes de superficie, la « quantité de nature » semble donc avoir son importance dans le projet urbain de La Duchère et témoigne d'une concurrence entre les territoires.

La « nature » transparait donc par la couleur verte que prend l'ensemble du quartier. Néanmoins, un autre aspect est soulevé dans la vidéo puisque la topologie est également mentionnée par Bernard Paris à travers la notion de « *pente naturelle* » retrouvée grâce à la démolition de la barre des 1 000. Cette barre est très représentative de la vision de ce quartier de grands ensembles. Cette morphologie historique de barres qui reste accrochée à l'image de la Duchère est opposée à la mise en place de la « nature » par Karine Lapray, gérante du bureau d'étude TRIBU Lyon, lorsqu'elle explique que, dans le cadre du projet de transition énergétique, une réflexion est menée sur une « *forme urbaine adaptée à l'approche bioclimatique* ».

L'introduction de « nature » dans ce quartier est une opportunité de patrimonialiser l'histoire de La Duchère : l'histoire de la « nature » historiquement présente avec le ruisseau des Gorges, défini comme appartenant au « patrimoine du passé », mais aussi l'histoire plus récente avec le jardin d'Emile dont le nom fait écho à la « barre des mille » caractéristique de ce quartier.

Jardin d'Emile... ou des mille ? Le nom du jardin pédagogique est un hommage à l'ancienne « barre des mille », dont la démolition a permis la construction de nouvelles résidences sur une grande partie du Plateau ouest et la réalisation de ce jardin.

PRESENTATION DU PARC D'EMILE SUR LE SITE INTERNET GPV LYON DUCHERE

2. La « nature » : un instrument au service de la qualité de vie

Insérer cette dimension « naturelle » dans ce quartier relève avant tout d'une volonté d'améliorer le cadre de vie. On peut noter au vu de l'organisation du site du Grand Projet de Ville de La Duchère l'importance de ce thème puisque l'onglet « VIVRE ICI », dans lequel se trouve la catégorie « CADRE DE VIE », est le deuxième selon notre ordre culturel de lecture (de haut en bas et de gauche à droite). De plus, le projet liste neuf enjeux prioritaires et « améliorer le cadre de vie au quotidien » y est placé en tête.

Dans cette catégorie « CADRE DE VIE », on trouve trois sous-catégories qui sont « Parcs et jardins », « Le parc du Vallon » et « Propreté et cadre de vie ». La présence d'espaces verts serait donc ce qui permet d'améliorer le cadre de vie du quartier, d'après la présentation du site. Cette idée que la végétalisation offre un bon cadre de vie est également présente dans la vidéo de présentation puisque Karine Lapray mentionne en premier lieu les « *cœurs végétalisés* » pour parler des cadres de vie qu'elle qualifie comme étant « *exceptionnels* » et « *très qualitatifs* ».



Les espaces verts en cœur d'îlot

Ils s'offrent à la vue des passants et se partagent entre résidents : à La Duchère, les cœurs d'îlots sont verts et arborés, et tout le monde en profite! Les nouveaux immeubles disposent de 30% d'espaces verts en pied des constructions, un bonus pour la qualité de vie des habitants et pour la modération climatique du quartier.

Figure 6 : Les espaces verts en cœur d'îlot
Source : Site internet GPV Lyon Duchère

Cette notion de qualité de vie est en effet très visible sur la communication autour des espaces verts en cœur d'îlot. Ceux-ci ont comme objectif l'amélioration de la qualité de vie des habitants, couplé à des enjeux climatiques. Des valeurs de partage sont d'autre part présentées dans un court texte, qui est accompagné d'une photographie d'une famille avec un jeune enfant renforçant l'argumentaire sur la qualité de vie. Le vert et le marron – deux couleurs systématiquement associées à la « nature » - représentent ainsi au moins 50 % de la photographie.

3. De multiples activités au sein des espaces verts

Cinq espaces de « nature » sont présentés comme « *incontournables* » : le parc du Vallon, le square Averroès, le square des marronniers, les espaces verts en cœur d’îlot et le jardin d’Emile. Ce terme renvoie à l’idée qu’il faut absolument se rendre dans ces différents endroits, l’homme y a donc une place importante puisque ces lieux sont faits pour qu’il y aille.

L’aménagement du parc du Vallon est plutôt discret (le lit du ruisseau a été refait artificiellement, une passerelle a été construite, des piquets en bois délimitent l’espace et le relief est dessiné), ce qui relie cet espace vert à un imaginaire « champêtre », renforcé par l’emploi de termes comme « *ruisseau* » ou « *prairies* ». Cependant, le côté artificiel du parc est assumé lorsqu’il est expliqué que le lavoir est « *planté d’une sélection de végétaux soigneusement choisis (saponaire, iris, lupins, luzules ...)* ».



Figure 7 : Photos du parc du Vallon
Source : Site internet GPV Lyon Duchère

Cette vision de la « nature », avec un côté « sauvage » mais pourtant entretenue, va être associée à de nombreuses activités humaines. Les seize photos appuyant la promotion du parc du Vallon vont par exemple se concentrer sur les activités réalisées dans ce parc : des promenades, du sport, des jeux pour enfants, etc. Ces derniers sont présents notamment grâce à l’installation de deux aires de jeux, dont un « *espace d’aventures dans le sous-bois* ».

La « nature » s'imisce aussi dans la communication faite autour des événements culturels avec le « Festival d'Art et d'Air ».

D'art et d'air, « le festival des jeunes pousses »



Chaque printemps, début juin, le Festival d'Art et d'Air prend possession de La Duchère. Désormais c'est dans l'écrin du Parc du Vallon que se déroulent les animations et les spectacles. 1^{er} Festival jeune public de Lyon, entièrement gratuit et placé sous le signe du développement durable, cet événement attire sur 3 jours près de 5 000 festivaliers. Piloté par la MJC de la Duchère, la programmation fait la part belle aux concerts, au cirque, au théâtre ou bien encore aux lectures au pied des arbres.

Figure 8 : Description du "festival d'Art et d'Air"
Source : Site internet GPV Lyon Duchère

Le parc du Vallon est ainsi qualifié d'« écrin » insinuant que cet espace renferme certaines richesses et la « nature » est vantée comme cadre de vie accompagnant les loisirs culturels par l'intermédiaire de la figure de l'arbre.

Participant à la promotion de la « nature » comme outil de loisirs et de culture, les deux squares du quartier sont également des supports pour des activités diverses dans un cadre « naturel ». Des termes comme « étendue verte », « espaces ombragés » et « fontaine » suggèrent en effet le calme de ces lieux de « nature » pourtant entièrement dédiés à l'homme. Le square des marronniers est ainsi présenté comme le « terrain de jeu des petits Duchérois » tandis que celui d'Averroès « séduit aussi bien les enfants de l'école Les Bleuets (toute proche) que les habitants cherchant un espace de repos et de fraîcheur dans les parcs ».

Des sculptures sont exposées dans le square d'Averroès et contribuent à la mise en scène de la « nature » réduite à un décor propice à des activités humaines particulières. Avec toutes les précautions que l'on peut prendre quant à la réalité pratique d'une concertation, il est indiqué que ce square est issu d'une concertation menée avec les habitants du quartier, ce qui implique que cette forme spécifique de « nature » émane en particulier d'une demande des habitants.

Le jardin d'Emile provient lui aussi d'une demande des habitants qui avaient exprimé le souhait de voir se développer des jardins partagés. Ils pourraient se développer le long du chemin haut du parc du Vallon, dans les années à venir, mais dès le début du projet un espace a été pensé pour le jardinage : c'est le jardin d'Emile. Il s'agit d'un jardin pédagogique où les habitants peuvent venir jardiner et être accompagnés lors d'ateliers animés par la société coopérative Pistyles pour les initier à l'éco-jardinage.

Dans une autre dimension, le parc du Vallon propose également des activités pédagogiques avec l'explication du patrimoine historique du parc, d'une partie de sa faune et de sa flore, des « *secrets du ruisseau, des barrages et du lavoir* ».

4. Un argument écologique se concentrant sur la végétation

Le fait qu'un onglet entier soit dédié aux « Parcs et jardins » témoigne de la tendance des projets urbains à réduire la « nature en ville » à ces deux objets. Cependant, sur le site internet dédié au projet, cette catégorie est introduite par le texte suivant : « *Parcs, squares, jardins, arbres d'alignements, végétation en pieds d'immeubles, toitures végétalisées, jardins collectifs... autant d'espaces verts pour plus de nature en ville à La Duchère.* ».

Ceci prouve que l'équipe de conception du projet est consciente que la « nature en ville » ne se limite pas aux parcs et jardins. Néanmoins, elle réduit la « nature » aux seuls espaces verts sans prendre en compte sa dimension écologique ni vivante. Le fonctionnement systémique des êtres vivants - la faune autant que la flore – en interaction avec leur milieu est tout simplement nié.

Pourtant, le projet urbain se réclame d'un urbanisme durable et il a obtenu en septembre 2013 le label national Ecoquartier, qui est justifié par l'« *attention toute particulière portée aux notions de densité [...], de mobilité douce [...], de nature en ville (multiplication des squares et jardins, toitures végétalisées, réaménagement d'un parc de 11ha etc.) ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles* ».

La dimension « écologique » semble donc assez restreinte autour des espaces verts malgré une gestion qui se veut « écologique ». Par exemple, comme sur le reste de la ville de Lyon, les traitements herbicide, fongicide ou insecticide ne sont pas utilisés.

Par exemple les clairières sont fauchées et non tondues, pour laisser la prairie fleurie se polliniser, les bois morts sont laissés à terre pour enrichir les sols, les massifs sont paillés pour économiser l'eau et arroser moins, les déchets verts sont réutilisés sur place et aucun insecticide ou produit chimique n'est utilisé. Le parc du Vallon est équipé de trois toilettes sèches. Sans eau, le traitement se fait par lombri-compostage. Leur éclairage est raisonné : lumière naturelle en journée, allumage par détection de présence le soir.

LA « GESTION RAISONNÉE » DU PARC DU VALLON SELON LE SITE DU GPV LYON DUCHÈRE

Le parc du Vallon notamment revendique une gestion « raisonnée », « durable », « qui se traduit par un retour à des méthodes de gestion plus naturelles ». On peut entendre cette gestion « raisonnée » comme une gestion limitant l'intervention humaine et plus respectueuse de l'environnement évoluant spontanément.

DEUXIEME PARTIE : Approche des différents sens attribués à la « nature » pour en comprendre sa valorisation dans les projets urbains

1. La « nature » : une notion allant de soi ?

Lorsque l'on cherche à définir un mot, le premier réflexe est de se tourner vers l'utilisation d'un dictionnaire. L'une des définitions du Larousse explique ainsi ce qu'est la « nature » selon les termes suivants : « *Ensemble de ce qui, dans le monde physique, n'apparaît pas comme (trop) transformé par l'homme (en particulier par opposition à la ville)* » (LAROUSSE). Cette définition est appuyée par l'un des sens que l'on peut trouver sur le site Linternaute.com : « *Ce qui, dans le monde physique, n'a pas été transformé par l'être humain* » (L'INTERNAUTE).

Nous pouvons remarquer plusieurs choses dans ces deux définitions. D'abord, il est fait référence à la « nature » comme « *monde physique* » mais aucune mention du vivant n'est faite. Ensuite, la notion de « *transformation* » est ambiguë puisqu'il semble que selon l'intensité de ces transformations, la « nature » ne soit plus considérée comme telle. Comme nous le verrons tout au long de ce développement, la « nature » n'est pas un simple mot au sens défini universellement mais bien un concept complexe appréhendé différemment selon les sociétés et les individus.

a. La « nature » définie comme un monde physique peu transformé par l'homme

Comme nous l'avons vu dans les deux définitions évoquées précédemment, la « nature » est le plus souvent représentée comme un espace matériel plus ou moins préservé de l'action humaine. Mais dans quelle mesure considère-t-on que les transformations apportées à un espace le dépossèdent ou non de son aspect « naturel » ?

Pour résoudre cette opposition entre la « nature » et les transformations qu'elle subit, Paul Arnould définit un gradient de naturalité selon l'importance des transformations

appliquées par l'homme au milieu « naturel » « d'origine ». Par ordre décroissant de « naturalité », les trois « types de nature » qu'il définit sont les suivants (ARNOULD ET AL, 2011) :

- La « *nature sauvage* » (ex : lînes), qui est caractérisée par une anthropisation minimale et par le développement spontané des organismes. Cette « nature » correspond dans les représentations à une vision primitive de la « nature », celle qui existait avant l'homme. Selon Arnould, cette représentation est un idéal, la « quête d'un paradis perdu » vaine, car elle néglige les pratiques des usagers et le fait que la « nature » aujourd'hui est une co-construction des hommes qui interagissent avec les autres êtres vivants dans un même milieu physique.
- La « *nature entretenue* » (ex : parcs), qui est associée à une vision pastorale et champêtre. Cette catégorie de « nature » procède de l'interaction dynamique entre l'homme et son environnement. Arnould juge que l'influence humaine est positive car elle accroît la biodiversité par rapport aux cœurs des villes dont le couvert végétal est faible et parce qu'elle contribue à former un paysage « *harmonieux* ». Ces aménagements jouent sur les valeurs utilitaire, culturelle et historique que les sociétés humaines prêtent à la « nature ».
On peut voir cette catégorie comme un dérivé de la « nature » « sauvage » idéalisée mais adaptée aux contraintes des activités humaines d'où l'utilisation de « *vocabulaires champêtres (haies, prairies fleuries, arbres ruraux, chemins creux)* » (ARNOULD ET AL, 2011 : 51) destinés à faire écho à l'imaginaire.
- La « *nature aménagée* » (ex : berges) où l'espace physique et le vivant sont totalement « mis en forme » par les sociétés et adaptés à l'utilisation actuelle qu'elles en font. Peu considérée comme « nature véritable », la valeur écologique y est négligée au détriment de sa valeur utilitaire. Paul Arnould rappelle qu'« *elle est souvent caractérisée par des espèces qui suivent les installations humaines, par exemple les pigeons et les étourneaux. Elle contient des éléments aussi négativement valorisés que les cafards, les rats ou les moustiques.* » (ARNOULD ET AL, 2011 : 51). Bien qu'elle soit totalement domestiquée pour l'usage des hommes, la « nature » reste donc un système écologique mais « épuré » par les contraintes imposées par l'homme.

b. Une focalisation des projets urbains sur le végétal

La « nature » peut être vue comme un ensemble de systèmes définis par les relations des différents êtres vivants entre eux et avec leur milieu, un « *espace indéfini où se rencontrent les éléments et les êtres, territoire privilégié des échanges et des inventions* » (CLEMENT, 1997 : 170). Différents lieux et espaces de « nature » en ville peuvent alors être répertoriés (ARNOULD ET AL, 2011) :

- Les parcs et les jardins,
- Les espaces naturels et agricoles périurbains (perçus auparavant comme le négatif de l'urbain, aujourd'hui comme des infrastructures « naturelles », des outils de régulation de l'extension urbaine),
- Les espaces semi-naturels (terrains vacants, friches ou petits espaces interstitiels ; milieux « dégradés », non aménagés ; ayant une valeur paysagère et écologique et dont la végétation est spontanée et capable de s'adapter à l'urbain),
- Les plantes pionnière ou invasives,
- Une autre catégorie émergente : les murs et toitures végétales.

Cependant, un autre auteur estime que la « nature » en ville, telle qu'elle est traitée dans les projets urbains, se réduit quasiment « *au domaine de la botanique car, sauf exception, il est question en pratique de parcs et jardins* » (MICOUD, 1997 : 21). Il explique que cette considération de la « nature » est le résultat d'une tradition des parcs et des jardins mais il est nécessaire de rappeler que cette « tradition » n'est pas valable dans toutes les cultures et à toutes les époques.

Outre les parcs et jardins, la notion de « trame verte » est aujourd'hui quasiment incontournable dans les projets urbains. Cet élément d'aménagement urbain affirme une vision de la « nature » comme système écologique vivant ne supportant pas les interruptions du milieu par le tissu urbain, puisque l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) définit les « trames vertes » comme étant les « *voies de déplacement empruntées par la faune et la flore entre les réservoirs de biodiversité [...] essentielles à la survie de nombreuses espèces, car elles leur permettent d'effectuer les déplacements nécessaires à leurs cycles de vie [...] favorisent aussi les flux de gènes* » (IRSTEA, 2014). Il faut cependant s'assurer que ces continuités écologiques n'ont pas été dessinées sur le papier pour relier deux « espaces verts » d'importance par un tracé qui ne

tiendrait pas compte des trajectoires de la faune et de la flore. Les « trames vertes » ne constituent d'ailleurs évidemment pas la solution idéale permettant d'harmoniser « nature » et milieu urbain mais représentent une opportunité comme le souligne Paul Arnould : « *Le corridor écologique n'est pas le remède miracle pour renaturaliser la ville, mais certainement une possibilité offerte pour la repenser en intégrant une dimension écologique.* » (ARNOULD ET AL, 2011 : 62).

Mais si la « nature » est parfois considérée dans les projets urbains comme un système écologique, elle est le plus souvent valorisée pour sa dimension utilitaire d'où une prédominance du végétal dans la communication en termes de marketing territorial. La faune ne permet en effet pas de valoriser une opération d'aménagement, d'attirer des entreprises et des habitants dans un nouveau quartier, contrairement au végétal - notamment les arbres - qui est « pris en otage » d'une part par les politiques, les services de communication et les services techniques pour les projets urbains et d'autre part par les citoyens en demande de « vert ». Arnould explique : « *Les animaux ne sont pas de simples images de la nature, ils sont aussi associés à des notions de pollutions (par leurs fientes), de maladie, de phobies, d'objet à tout faire pour les animaux domestiques, des objets de contemplation... Il est difficile d'estimer leur nombre, de les repérer, ce qui n'en fait pas un objet majeur des politiques de gestion.* » (ARNOULD ET AL, 2011).

Inès Méliani et Paul Arnould s'insurgent ainsi du fait que l'arbre ne soit que très rarement considéré comme un être vivant mais seulement comme du « *meublé urbain* ».

Quant à l'arbre, il n'est bien souvent que toléré dans la ville. Des stéréotypes révèlent son statut à part. Il sert de potence, il marque des alignements viaires, il abrite le souverain rendant la justice, il sert de marqueur du temps et de l'espace, arbre de mai ou de la liberté... Il n'a guère droit de cité ou alors de façon marginale et anecdotique.

(MELIANI ET ARNOULD, 2016 : 1)

On peut alors se poser la question de l'instrumentalisation du vivant à des fins politiques. Le vivant doit-il être considéré uniquement comme un faire-valoir, un élément du marketing territorial ?

La maîtrise des « éléments naturels » utilisés dans le cadre d'un projet urbain requiert un entretien parfois complexe, permanent et aux coûts importants. Le fait que le vivant oppose une résistance à se conformer aux contraintes du milieu urbain va dans le sens d'une nature propre au vivant, d'une diversité de caractéristiques et d'une spontanéité ne pouvant être contrôlées.

c. La ville : une autre « nature »

Alors que les premières définitions présentées dans ce développement définissent la « nature » en opposition au milieu urbain, certains chercheurs affirment que la ville appartient aussi à la « nature ».

La ville doit être considérée comme un système écologique à part entière, avec son climat, son hétérogénéité et ses fortes contraintes, principalement liées à l'homme.

(ARNOULD ET AL, 2011 : 54).

Il est vrai que la ville est un milieu physique abritant des espèces différentes de la faune et de la flore interagissant avec le milieu et entre elles, bien que la biodiversité soit réduite par la densité des activités humaines et l'intensité des aménagements. Les espèces « opportunistes » comme les rats et les goélands ont su s'accommoder de la modification de leur environnement par l'homme.

Alors que la conception de ce qu'est la « nature » se limite parfois au végétal comme nous avons pu le montrer précédemment, elle peut aussi se limiter à son appréhension par le milieu physique. Christian Calenge milite ainsi pour que le côté « minéral » de la ville la fasse reconnaître comme appartenant à la « nature ».

Le minéral nous paraît bien d'ailleurs être l'une des formes majeures du naturel, et la pierre n'est sans doute pas moins « écologique » que le végétal ou l'animal.

(CALENGE, 1997 : 19)

Ce raccourci entre « nature » et « cadre de vie » est appuyé par l'utilisation récurrente du mot « environnement » pour parler de la « nature » au quotidien. Cependant, bien que la

« nature » soit en effet caractérisée par son milieu physique dont le minéral fait partie, elle ne peut se départir du vivant. Pour que la ville soit considérée comme appartenant à la « nature », il faut la considérer comme un système écologique parmi d'autres en y incluant autant la faune et la flore que le milieu physique.

Il serait néanmoins possible de considérer la ville comme une « nature » à part, propre à l'homme, en lui conférant des valeurs sociales et culturelles. Calenge explique en effet que l'aménagement de son milieu par l'homme participe à la création de son histoire et qu'idéaliser la « nature » revient à nier l'homme et sa culture, la « nature » idéalisée étant imaginée comme ayant le moins subi d'aménagement possible. Il faudrait donc voir la ville comme une autre « nature ».

Jacques Lévy a exprimé que « [...] si on a besoin de la ville, ce n'est pas pour l'opposer au rural, mais pour concevoir une autre option de l'aménagement du territoire » Loin donc tout à la fois de la « crise de la ville » comme de l'idéalisation de l'environnement, nous proposons avec Thierry Paquot « [...] que l'urbain devienne notre environnement, notre nature », car on voit mal pourquoi et comment la nature pourrait devenir notre urbanité, sauf à oublier notre propre histoire.

(CALENGE, 1997 : 19)

d. Une « nature-paysage » mise en scène : entre esthétisme et symbolisme

Dans les villes et les projets urbains, qu'il s'agisse du relief totalement remodelé ou des espèces végétales présentes sur un site, presque tous les éléments sont rigoureusement pensés et sélectionnés. Sélectionnés pour leur utilité (ombre, régulation de l'écoulement des eaux, délimitation d'espaces, etc.), les « éléments naturels » (végétal, minéral, sol, etc.) ont également une valeur esthétique. Comme en témoigne leur récurrence dans les représentations picturales, ces « éléments naturels » participent de la mise en scène d'une « nature » idéalisée à la fois pour ses qualités esthétiques et pour sa puissance symbolique. On assiste à une « *réduction du substrat naturel à ses intégrations dans la sphère anthropique* » (HUCY, 2002 : 38) ; la « nature » devient un paysage.

Ce qui est idéalisé, et donc recherché, c'est une nature verte et paisible qui se cristallise sur des formes reconnues par tous : l'arbre, la forêt, l'eau, le vieux village, ainsi que l'expriment, dans chaque site, les peintres du dimanche.

(DONADIEU ET FLEURY, 1997 : 35)

Les fleurs sont particulièrement typiques de ce traitement spécifique de la nature ; un soin particulier est apporté à des massifs construits aux fleurs choisies pour leur couleur, leur forme, leur harmonie entre elles. Mais l'ensemble des « éléments naturels » mis en scène sont rattachés à l'imaginaire collectif : du palmier, symbole de vacances au soleil, aux plantes type *stipa tenuifolia* qui rappellent les bords de mer.

Le végétal est conçu dans ces projets comme élément de décor, parmi d'autres, qui va s'ajouter postérieurement à la « table rase » incontournable qu'opèrent les projets. Un platane est planté comme on poserait une sculpture ; un mur est peint en vert, ou une façade vient symboliser une forêt : ces actions permettent « de réinventer » du paysage, mais il s'agit d'un travail esthétique qui joue des sensations et non d'une matérialité vivante, qui revendique d'ailleurs l'absence de fonctionnalités autres que symbolique.

(BONIN, 2007 : 2)

Cette négation de l'aspect vivant de la « nature » dans les projets urbains est toutefois à nuancer au vu de la prise en compte des spécificités de chaque plante par le paysagiste Gilles Clément dans les espaces qu'il aménage et entretient. Défenseur de la théorie du « jardin en mouvement », il s'appuie sur l'évolution naturelle de la végétation pour la mettre en valeur.

Le mouvement de jardin que je propose, s'inspire de la friche, qui pousse vers la forêt. Je l'accompagne en la jardinant, j'humanise la friche, je la rends vivable pour les hommes, mais avec toutes ses richesses spécifiques, dans le sens des changements et des installations qui s'opèrent.

(CLEMENT, 1997 : 161)

Concernant la portée symbolique de la « nature » mise en scène, Sophie Bonin raconte une anecdote intéressante montrant que la valeur symbolique de la « nature » peut concourir à sa patrimonialisation lorsqu'un intérêt particulier lui est porté par une communauté.

Par exemple à Meyzieu, commune de l'Agglomération lyonnaise située dans l'Est lyonnais, lors du chantier visant à créer en 2005 d'une maison d'accueil pour informer, orienter et aider les personnes âgées, les familles et les jeunes, un marronnier situé sur la parcelle prévue pour cet ouvrage est arraché. Face à ce préjudice, les habitants manifestent leur indignation auprès des élus qui décident, pour corriger le tir, d'attribuer le nom de « marronnier » à la structure, en mémoire à l'arbre disparu, et d'en replanter un jeune. Comme le monument au mort érigé à la mémoire des soldats tombés pour leur patrie, la structure majolane matérialise la mort de l'arbre qui ressurgit sous une autre forme.

(BONIN, 2007 : 10)

e. Une « nature » associée au bien-être et aux loisirs

En dehors des valeurs esthétiques et symboliques, la « nature » est rattachée à une idée de bien-être de par le cadre de vie qu'elle fournit. La présence d'espaces verts – puisque ceux-ci sont quasiment les seuls éléments « naturels » à être valorisés dans les projets urbains – encouragent les habitants à sortir de chez eux et auraient donc une action bénéfique sur la santé puisqu'ils stimuleraient l'activité physique et permettraient aux personnes de respirer un air moins pollué que l'air intérieur.

De plus, la présence de « vert » est importante pour le moral d'un certain nombre de personnes. Cette affirmation est cependant à nuancer selon le niveau d'entretien de la nature car certains ont le sentiment d'être envahis par le vivant non humain et souhaitent que celui-ci soit maîtrisé et placé dans des espaces identifiés. C'est le cas par exemple des adventices – couramment appelées « mauvaises herbes » - qui ne sont que rarement appréciées alors que les tendances de gestion des espaces publics sont au « zéro pesticide ».

Les espaces publics « de nature » représentent de véritables espaces de mixité sociale car contrairement au domaine du logement dans lequel la mixité sociale a tendance à être imposée par les pouvoirs publics, ces lieux ouverts à tous attirent des personnes de classes sociales et d'âges très variés qui se côtoient autour de jeux pour enfants, de plans d'eaux ou de grands espaces enherbés par exemple.

Ces espaces sont propices aux rencontres car ils sont généralement considérés comme un cadre agréable hors du travail et de son chez-soi intérieur, représentant une opportunité de convivialité et de repos.

2. Exploration des raisons de la valorisation de la « nature » par les projets urbains

A travers le projet urbain de la Duchère, des touches vertes sont apportées à la ville, qui est un espace pourtant considéré comme hostile à la « nature ». La végétation intervient donc pour cacher le béton de la ville qui, selon Calenge, ne fait plus le bon sens aujourd'hui. (CALENGE, 1997). En lui donnant une nouvelle teinte, les plantes – grâce à leurs qualités écologiques et à l'imaginaire lié à la nature – sont des leviers qui devraient permettre à la ville de se renouveler, elles agissent comme des « remèdes à la surdensité et antidotes de l'urbain » (ARNOULD ET AL, 2011).

L'arbre en ville contribue non seulement à conférer de la valeur au paysage, mais aussi, en tant qu'élément architectural à part entière, à faire contrepoint à l'austérité et la monotonie du tissu urbain.

(MELIANI, ARNOUD, 2016 : 5)

Le fait de les intégrer dans les opérations d'aménagement est à la fois bénéfique pour l'ensemble de la biodiversité en milieu urbain et pour les habitants de la ville. En effet, les aménagements ont une fonction écologique qui bénéficient à l'écosystème urbain en général. Ils agissent en tant que support de biodiversité pour la faune qui va y trouver un habitat ou des espaces nécessaires pour sa circulation, ils sont une solution au problème de changement climatique car ils permettraient entre autre de réduire la pollution atmosphérique, d'atténuer les îlots de chaleur urbains ou encore de gérer les paroxysmes hydrométéorologiques et ils répondent également à une volonté des habitants désireux de trouver ces éléments de nature, pour leur qualité esthétique ou pour les valeurs et idéologies qui s'y rattachent (MELIANI, ARNOULD, 2016).

Dans les pays du Nord, la végétation urbaine a été développée principalement pour des raisons esthétiques et pour ses bienfaits écologiques.

(ARNOULD ET AL, 2011 : 60)

Dans le projet de la Duchère, même si une vision écologique est mentionnée, le point qui est le plus mis en avant dans la communication est l'atout majeur que constitue le végétal pour l'amélioration du cadre de vie. D'ailleurs, en regardant le site internet, ce point semble se baser exclusivement sur la « nature » car seuls les différents espaces verts sont présentés dans l'onglet « cadre de vie ». Insérer la « nature » dans les projets urbains aurait donc un impact sur la qualité de vie des habitants.

La nature est éternellement belle, jeune et généreuse. Elle verse la poésie et la beauté à tous les êtres, à toutes les plantes, qu'on laisse s'y développer.

(GEORGE SAND, LA MARE AU DIABLE, 1846)

Changeant au fil des saisons et résistant à travers les années, c'est une source de contemplation et d'inspiration pour les hommes. L'arbre, principal représentant de la nature en ville, permet de « *se sentir partie prenante du monde, procurant ainsi bien-être physique et mental.* » (MELIANI, ARNOULD, 2016 : 5). De plus, selon l'ASEF (Association Santé Environnement France), la « nature » aurait effectivement un effet positif sur la santé dans sa globalité en agissant par exemple comme un outil thérapeutique pour lutter contre la dépression, le surpoids ou les maladies pulmonaires.

La végétation est donc devenue un signe de bien-être en ville, et des études ont montré que « *la diversité des plantes (Hope et al., 2003) et des oiseaux (Kinzig et al., 2005) est corrélée positivement au revenu des résidents.* » (ARNOULD ET AL, 2011 : 57). Verdir les espaces périphériques de la ville, les lieux qui concentrent des problèmes sociaux – comme c'est le cas avec le quartier en politique de la ville de La Duchère – devrait donc permettre d'insérer ces territoires dans la ville, de créer la continuité sociale qui les raccrocheraient au centre.

« Cette illusion aussi forte qu'elle est répandue : si l'arbre ou le végétal est signe d'urbanité, eh bien « y a qu'à » en mettre à tous les endroits où cette urbanité fait défaut ! [...] C'est-à-dire la faire à nouveau redevenir une ville urbaine (au sens de pleine « d'urbanité »), en chasser le « sauvage » qui fait peur, le « sauvage » de la désintégration sociale ou des explosions urbaines ».

(MICOUD, 1997 : 27)

La « nature » serait donc une réponse sociale aux ségrégations urbaines, ce serait un remède pour « *soigner la société, malade de la mauvaise ville, mal bâtie, dénaturée* » (MICOUD, 1997 : 14), mais selon Micoud les seules actions verdissantes ne suffisent pas, elles doivent être accompagnées des « valeurs urbaines ». C'est ce qu'on retrouve dans la communication du projet de La Duchère, car la « nature » est également utilisée pour véhiculer des valeurs, comme la notion de partage avec des cœurs d'îlots qui « *se partagent entre résidents* » ou de transmission grâce au Jardin d'Emile, le « jardin pédagogique ». Les espaces verts ont un rôle d'apaisement social grâce aux différentes activités bienfaites qu'ils permettent : activités de plein-air, détente, promenade, observation de la nature, rencontres entre citoyens, etc. (MELIANI ET ARNOULD, 2016).

La « nature » intervient donc dans les projets urbains dans une dimension locale, pour apporter du « vert » à proximité des habitants du quartier et ainsi améliorer leur cadre de vie. Cette approche est toutefois doublée d'une communication plus large, tournée vers l'international, qui participe du marketing territorial de la ville. En effet, la « nature en ville » concerne non seulement les résidents mais aussi les gestionnaires et décideurs qui lui accordent une place de plus en plus importante dans leur stratégie de communication. Cela se traduit par la montée du thème de la « nature » dans les publications de communication, comme l'ont démontrée Méliani et Arnould sur la métropole de Lyon par une Analyse de Données Textuelles sur la période 1989-2009. (MELIANI ET ARNOULD, 2011)

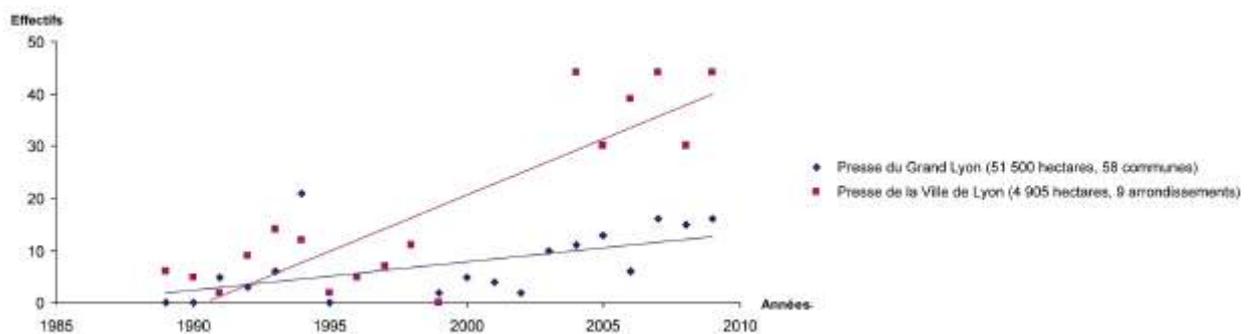


Figure 9 : La montée du thème de la nature dans les publications de la métropole lyonnaise (MELIANI ET ARNOULD, 2011)

Ce marketing territorial qui s'articule autour de la « nature » va avoir pour objectif de vendre les qualités de la ville en matière « d'environnement » dans une perspective économique. En effet, pour Bonin, le « *contexte n'est pas tant celui d'une reconnaissance de valeurs écologiques, mais de changements économiques fondamentaux, qui amènent la recherche d'un nouveau modèle de développement, d'une autre forme de valorisation* »

(*économique*) » (BONIN, 2007 : 6). La « nature » va être utilisée par les villes comme support de communication pour donner une image attractive du territoire grâce aux qualités qui y sont rattachées.

Cela est visible au niveau du projet de La Duchère puisque la « nature » participe grandement à la valorisation de ce quartier sur deux aspects principaux : l'amélioration du cadre de vie et le label « écoquartier », qui dissout la « nature » dans le concept plus général de développement durable. Ces deux points sont mis en avant dans la présentation du quartier car aujourd'hui cela est perçu comme positif et indispensable, ils font partie intégrante des « *cadres représentatifs des fonctions métropolitaines* » (MELIANI ET ARNOULD, 2012 : 13).

Être métropole, c'est avoir désormais une politique environnementale innovante, c'est être capable de mettre en scène ses atouts naturels.

(MELIANI ET ARNOULD, 2012 : 2)

Ainsi, une métropole va chercher à mettre en avant les différentes actions réalisées en faveur de la « nature » de manière qualitative, en y associant des qualités réelles ou fictives, mais également de manière quantitative, avec une attention toute particulière portée à la surface d'espaces verts. L'aspect numérique va permettre de comparer les villes entre elles comme par exemple le palmarès des villes vertes françaises réalisé par l'Expansion en octobre 2009. Lyon y était classée 14^{ème} avec ses 385 hectares de parcs et jardins et ses 8,6 m² d'espaces verts par habitant (ARNOULD ET AL, 2011).

La « nature » prend tant d'importance en ville que cela conduit à la survalorisation de certaines espèces et lieux emblématiques, jusqu'à induire un acharnement « contre-nature » pour la préserver ou tout simplement la mettre en avant. Par exemple, cela se traduit par la protection des arbres, symboles de la « nature », pour lesquels va se manifester une volonté de « *maintenir en place les plus vieux et les plus malades d'entre eux, avec des câbles, des béquilles, des cautères en résine...* » (MELIANI ET ARNOULD, 2012 : 12). Méliani et Arnould mentionnent également la construction du plus grand mur végétal d'Europe, qui n'est pas écologique mais qui participe « *d'une volonté d'afficher la suprématie de Lyon* » (MELIANI ET ARNOULD, 2012 : 16).

La « nature » semble donc être un alibi, une marchandise pour pouvoir être en tête des classements internationaux et donner une image compétitive de la ville. Etant un argument de communication important, les projets d'aménagement vont s'intéresser à la question de la place de la « nature » pour apporter de la valeur à une zone, changer une identité dévalorisée d'un territoire (des friches agricoles ou industrielles, ou comme c'est le cas à La Duchère, un quartier de grands ensembles). Cela va se traduire par l'intégration d'espaces verts, ou par des mesures compensatoires, mais « *sans rien changer aux pratiques traditionnelles d'urbanisation.* » selon Bonin (BONIN, 2007 : 8). En effet, l'urbanisation continue malgré toute cette communication autour de la préservation de la « nature » avec, par exemple à Lyon, la disparition au profit du béton de 3 250 hectares de surfaces naturelles entre 2000 et 2010 (MELIANI ET ARNOULD, 2012).

Conclusion

Le projet de rénovation urbaine de La Duchère se base sur la proposition d'un nouveau cadre de vie rompant avec son image historique typique d'un urbanisme de barres. La communication autour de l'amélioration de ce cadre de vie est centrée sur l'apport de « nature en ville » avec la multiplication d'espaces verts : Parc du Vallon accueillant le Festival d'Art et d'Air, deux squares, un jardin pédagogique et une « trame verte » passant au cœur des îlots bâtis. La concurrence entre les territoires à l'échelle de la Métropole lyonnaise ainsi qu'au niveau national impose aux projets urbains d'élargir la cible de leur marketing territorial : l'amélioration du cadre de vie ne doit plus seulement séduire les locaux. Concernant le projet de La Duchère, la valorisation de ce quartier passe en particulier par l'obtention du label Ecoquartier.

Nous avons vu que la « nature » était un terme difficile à définir de par ses multiples acceptions et les valeurs qui y sont attachées. Qu'elle soit définie comme un monde physique peu transformé par l'homme mais plus ou moins aménagé, comme un système écologique ou comme une « nature-paysage » symbolique et une « nature-cadre de vie », elle subit une instrumentalisation par les projets urbains qui la considèrent comme un élément de faire-valoir parmi d'autres pour le marketing territorial. Le végétal étant le plus facilement valorisable avec sa forte valeur symbolique et esthétique, il est le principal élément « naturel » mis en avant dans les projets. Il peut également être couplé avec des éléments de décor « naturels » non vivants tels que l'eau ou le minéral.

Plus ou moins valorisée selon les périodes, l'intérêt pour la « nature » n'est cependant pas nouveau. On peut expliquer ce regain d'intérêt par le fait qu'imposer la « nature en ville » offre une opportunité de renouvellement de la ville en réponse à la surdensité, à l'austérité du tissu urbain le plus souvent caractérisé par la prépondérance de béton et aux ségrégations urbaines. Insérer de la « nature » dans les projets – si tant est que les éléments insérés puissent être réellement considérés comme appartenant à la « nature » - constitue en effet une première réponse sociale aux ségrégations urbaines dans le sens où celle-ci permet de donner de la valeur aux espaces périphériques en améliorant leur cadre de vie et en étant un terrain d'application des valeurs de partage et de transmission.

La vision écologique en tant que prise en compte du vivant dans la notion de « nature » gagne du poids au fur et à mesure des années, ce qui permet également d'expliquer que le vivant soit de plus en plus pris en considération dans les projets d'aménagement du territoire. Selon cette vision, le végétal ne devrait plus seulement être utilisé comme du mobilier urbain et la faune aurait de nouveau droit de cité par exemple. Le paysagiste Gilles Clément essaye de proposer un nouveau modèle de gestion des espaces verts « paysagers » qu'il nomme le « jardin en mouvement » et dont l'entretien est limité à la survie des espèces en place. Dans ce modèle, les jardiniers sont à l'écoute du vivant dont ils ont une très bonne connaissance et laissent le jardin évoluer selon les années. Cette gestion se basant sur un entretien minimum reste minoritaire mais, aujourd'hui déjà, la Métropole revendique une « gestion écologique des espaces verts » qui n'est pourtant qu'un début de la prise en compte de la dimension écologique de la « nature ».

Bibliographie

- ALAUX C. et al., 2015. « Le marketing territorial des Petits et Moyens Territoires : identité, image et relations » In : Gestion et management public 2015/4 (Volume 4 / n°2), p. 61-78. DOI : 10.3917/gmp.042.0061
- AMBROSINO C., 2012, « Ces esthétiques qui fabriquent la ville » In : TERRIN J.-J. (dir.), La ville des créateurs, Saint Etienne, Parenthèses
- ARNOULD P. et al., 2011. « La nature en ville : l'improbable biodiversité » In : Géographie, économie, société 2011/1 (Vol. 13), p. 45-68.
- BONIN S., 2007. « Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains » In : Strates 13 | 2007 [en ligne] Disponible sur : <http://strates.revues.org/5963> [consulté le 19/01/2018]
- CALENGE C., 1997. « De la nature de la ville », In : Les Annales de la recherche urbaine, N°74. Natures en villes, pp. 12-20. DOI : 10.3406/aru.1997.3115
- CLEMENT G., 1997. « Jardins en mouvement, friches urbaines et mécanismes de la vie » In : Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 39e année, bulletin n°2. Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine. pp.157-175. DOI : 10.3406/jatba.1997.3622
- DONADIEU P., FLEURY A., 1997. « L'agriculture, une nature pour la ville ? » In: Les Annales de la recherche urbaine, N°74. Natures en villes, pp. 31-39. DOI : 10.3406/aru.1997.3117
- GPV LYON DUCHERE [en ligne] Disponible sur : <http://www.gpvyonduchere.org/> [consulté le 07/01/2018]
- HATEM F., 2007. Le marketing territorial : Principes, méthodes et pratiques. Editions EMS [en ligne] Disponible sur : <https://books.google.fr/books?hl=fr&lr=&id=YUkWCwAAQBAJ&oi=fnd&pg=PA5&dq=marketing+territorial&ots=ICOOCz4G1I&sig=xgpdu3GMBpOBPNWj9Uvz0i dKKQ#v=onepage&q=marketing%20territorial&f=false> [consulté le 27/01/2017]
- IRSTEA, 2014. *Feu vert pour la Trame verte et bleue* [en ligne] Disponible sur : <http://www.irstea.fr/nos-editions/dossiers/feu-vert-pour-la-trame-verte-et-bleue> [consulté le 29/01/2018]
- LAROUSSE. *Définition du mot nature* [en ligne] Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nature/53894> [consulté le 15/01/2018]

- L'INTERNAUTE. *Définition du mot nature* [en ligne] Disponible sur : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/nature/> [consulté le 15/01/2018]
- MELIANI I., ARNOULD P., 2012. « Marchands de nature » : 20 ans de communication institutionnelle dans la métropole lyonnaise de 1989 à 2009 » In : Vertigo La revue électronique en sciences de l'environnement, 12(2) [en ligne] Disponible sur : <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2012-v12-n2-vertigo01159/1022533ar/> [consulté le 18/01/2018]
- MELIANI I., ARNOULD P., 2016. « Arbres en otages : L'utilisation à Lyon de l'image de l'arbre en ville par le politique » In : Forêt et communication : héritages, représentations et défis., L'Harmattan. [en ligne] Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01516185> (consulté le 19/01/2018)
- MICOUD A., 1997. « Les balbutiements du génie écologique. Réflexions à partir de deux exemples-documents » In: Les Annales de la recherche urbaine, N°74. Natures en villes, pp. 21-30. DOI : 10.3406/aru.1997.3116
- PAQUOT T., 2004. « Ville et nature, un rendez-vous manqué ? » In : Diogène 2004/3, n°207, p. 83-94. DOI : 10.3917/dio.207.0083
- POLITIQUE DE LA VILLE DE LYON [en ligne] Disponible sur : (consulté le 07/01/2018)